

La modification 002 est émise par la présente pour modifier la demande de propositions avec les éléments suivants:

Prolonger la date de fin ;
Répondre aux questions 2-6 ;
Mettre à jour les tableaux de produits - Spécifications requises.

Prolonger la date de fin

Le BSIF modifie la date de clôture de la sollicitation au **mercredi 23 novembre 2022.**

À la page 4 - SUPPRIMER entièrement le tableau

INSÉRER le tableau suivant :

IAS publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (UD) : Personne-ressource pour la présente IAS :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-après.
Clôture de l'IAS – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être soumises à la date et à l'heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure :	a. 2022-11-23 b. 14:00 heure de l'est
À l'adresse de courriel (<i>le cas échéant</i>)	Facilities@osfi-bsif.gc.ca cc: Himani.joshi@osfi-bsif.gc.ca
Demandes de renseignements sur l'IAS	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de la présente IAS à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	cinq jours ouvrables (2022-11-16)

Répondre aux questions 2-6

Q2 (Catégorie 2) : La spécification pour les pieds C est trop restrictive. Veuillez permettre aux soumissionnaires d'utiliser également des pieds en T, car l'AMA ne limite pas les types de pieds, et cela empêcherait les fournisseurs ayant des produits conformes à l'AMA de soumissionner. Notre pied en T offre le dégagement requis pour les pieds tout en maintenant la stabilité de la table. Comme les bases doivent être flexibles, le pied en T permet également d'utiliser des surfaces de profondeurs multiples.

R2 : Le BSIF supprime la spécification relative aux pieds en C. Ce changement est reflété dans le tableau modifié ci-dessous.

Q3 (catégorie 3) : L'ajout d'une base d'un pied ne peut pas être fourni avec des casiers sur l'AMA, car il n'est pas inclus dans les détails des spécifications de l'annexe A-1. Pour avoir des casiers surélevés d'un pied, il est recommandé qu'un entrepreneur construise une plate-forme et que les casiers y soient installés dessus.

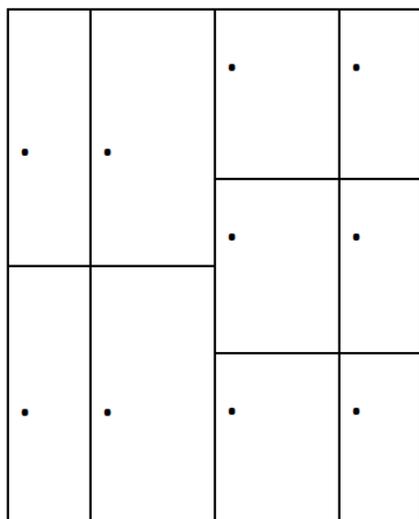
R3 : Le BSIF supprime l'exigence supplémentaire d'une base d'un pied. Ce changement est reflété dans le tableau modifié ci-dessous.

Q4 (catégorie 3) : Comme alternative à la recommandation d'une plate-forme, les casiers peuvent être spécifiés avec des pieds de poteaux décrits dans les spécifications de l'AMA "3.4.5.5.1 ... quatre (4) pieds de poteaux d'au plus 76 mm (3 po)". Si les casiers étaient fabriqués en produits non offerts dans le cadre d'un AMA, nous pourrions en toute sécurité fournir des pieds de poteau d'une hauteur maximale de 6".

A4 : Tel qu'indiqué à R3, le BSIF supprime l'exigence d'une base supplémentaire.

Q5 (Catégorie 3) : Veuillez fournir un plan montrant comment ces casiers seront regroupés.

R5 : Veuillez voir l'image du regroupement ci-dessous. À noter que cette image est uniquement à des fins d'illustration.



Q6. (Catégorie 3) : Souhaitez-vous que les casiers de deux et trois de haut soient de la même hauteur totale ? Les spécifications de l'AMA se situent entre 48po et 66po de hauteur... veuillez indiquer quelle hauteur vous préférez et si elle est identique ou différente pour les deux types de casiers.

A6 : Oui, les casiers de deux et trois de haut doivent avoir la même hauteur totale. En ce qui concerne la hauteur, elle doit se situer dans la fourchette 60po-66po. Ce changement est reflété dans le tableau modifié ci-dessous.



Mettre à jour les tableaux de produits - Spécifications requises.

À **Catégorie(s) de produits : 2 - Bureaux autostables à hauteur réglable** : Tableau 1 – Tableau des produits

SUPPRIMER entièrement le tableau

INSÉRER le tableau suivant :

P R O D N°	Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	NIUGC	Description du produit	Q T É	Veuillez fournir des renseigne ments supplémentai res : Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
Catégorie 2							
1	2WSSREXXL30L72BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 72" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	70	*Oui ** Bases réglables ou modifiables		\$	\$
2	2WSSREXXL30L60BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 60" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	40	*Oui ** Bases réglables ou modifiables			
3	2WSSREXXL30L48BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 48" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	20	*Oui ** Bases réglables ou modifiables			

***Fournir des renseignements supplémentaires :**

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.

**** Bases modifiables**

Le Canada demande aux soumissionnaires : de fournir des dessins et/ou des photos, y compris de la documentation descriptive démontrant comment ce produit est fabriqué et pourrait facilement être ajusté ou modifié davantage pour supporter des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 po à 72 po de large.

L'intention du BSIF est, à sa discrétion, de pouvoir modifier la base réglable en hauteur à l'avenir pour l'utiliser dans d'autres projets qui peuvent nécessiter des surfaces de largeur différente de ce qui est défini ici. Nous cherchons à pouvoir réutiliser les mécanismes existants pour des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 pouces de large à 72 pouces de large (la profondeur resterait 30 pouces).

Si le BSIF décide de modifier ces bases réglables en hauteur, le BSIF comprend que de telles modifications peuvent annuler la garantie et en assume l'entière responsabilité.

À Catégorie(s) de produits : 3 - Casiers de rangement : Tableau 1 – Tableau des produits

SUPPRIMER entièrement le tableau

INSÉRER le tableau suivant :

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
P R O D N°	NIUGC	Description du produit	Q T É	Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
Catégorie 2							
1	3LSL2HXXLM12D20XHXS	Casiers de rangement Deux de haut 12po de largeur	2	*Oui *** Serrure à combinaison style hôtel ***Hauteur		\$	\$
2	3LSL2HXXLM18D20XHXS	Casiers de rangement Deux de haut 18po de largeur	2	*Oui *** Serrure à combinaison style hôtel ***Hauteur			
3	3LSL3HXXLM12D20XHXS	Casiers de rangement Trois de haut 18po de largeur	2	*Oui			



				*** Serrure à combinaison style hôtel ****Hauteur			
4	3LSL3HXXLM18D20XHXS	Casiers de rangement Trois de haut 18po de largeur	2	*Oui *** Serrure à combinaison style hôtel ****Hauteur			

***Fournir des renseignements supplémentaires :**

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.

***** Serrure à combinaison sans clé style hôtel**

Le Canada demande que le mécanisme de verrouillage sans clé soit du type à combinaison et qu'il comporte un mode de fonctionnement similaire à celui d'un coffre-fort d'hôtel, c'est-à-dire qu'il faut taper une combinaison pour le verrouiller et le déverrouiller chaque fois qu'il est utilisé.

******Hauteur**

Le Canada demande que les casiers de deux et trois de haut soient de la même hauteur totale et qu'elle doit se situer entre 60 et 66 pouces.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.